Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 15 fr.

La France et l'Etranger, les frais de poste

Le prix des Abonnements est payable

jusqu'à réception d'avis contraire.

ce. - Tout abonnement continue,

ix-Tourcoing: Trois mois. 13.50 Six moist . . 26.33 Un an . . . 50.33

Vendredi 9 Février 1883

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERTIONS: Annonces: la ligne. . . 20 c. Réclames: » . . . 30 c. Faits divers: On peut traiter à torlait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçu s à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. Quanné, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. Ilavas, Lafitt et Ce, 34, rue Note-Dame-des-Victoire (place de la Bourse); à Bruxelles, l'Oefice de Publicité.

MONITEUR POLITIQUE. INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

COUR D'APPEL DE DOUAI

Par a de la Cour d'assises seant à Douai, departement du Nord, en date du 27 novembre 1882, le nommé DELTA PIERRE-JOSEPH, âgé de 49 ans. taile du mêtre 720 millimètre, cheveux châte ciairs, sourcils châtains, front large yeux bleus, nez épaté, bouche moyenne, menton large, visage coloré eté pléine teint ordinaire, moustaches rousses et en brosse, né à Morscele (Belgique), demicilé à Roubaix, accusé (continuéer, convaincu de s'être renda councile d'avent.

1. Depuis moins de 10 aus, dans l'ar-

1. Depuis moins de 10 aus, dans l'ar-rondissement de Lille, commis des faux

rondissement de Lille, commis des fans en écritures de commerce, de complicité de faux, et d'usage de faux;

2. De banqueroute frauduleuse et de banqueroute simple;

A été condamne à dix années de travanx forcès, dix ans de surveillance de la Haute-Police, à 100 francs d'annende et aux frais du procès euvers l'Etat.

En exècution des articles 147, 148, 79, 80, 19, 46 du Code pènal; 585, 586, 591, 690 du Code de commerce; 472 et 398 du Code d'instruction criminelle.

Code d'instruction criminelle.

Yu:

Pour le Procurent général.

II. CHALOUPIN, Acocat general.

Acocat genera.

Poor extrait conforme:
Délivré à la requête de M. le Procureur général.
Le Grefier en chef de la Cour d'appet de Douzi,
L. BRIQUET.

ROUBAIX, LE 8 FÉVRIER 1883

L'UNION ET LA DISCIPLINE

Le général Thibaudin-Comagny est un homine d'une impudence telle, qu'on est en droit de se demanders'il a conscience de ses actes.

N'a-t-il pas eu l'audace de dire hier, au Sénat, que les Princes devaient être rayes de l'armée dans l'intérêt de « l'union et de la discipline ..

Thibaudin parlant d'union; Comagny parlant de discipline!

Général, si vous aviez eu. en 1870. le sentiment de cette union et de cette discipline, vous seriez resté à Mayence, puisque vous aviez promis sur l'honneur d'y demeurer.

Vous n'auriez pas fui, parce que votre fuite devait fatalement entraîner contre vos camarades de captivité un redouble ment de surveillance jalouse et inquisi toriale.

Vous n'auriez pas fui, parce qu'un soldat, moins que tout autre, a le droit de violer la foi jurée. L'henneur, la discipline, la solidarité

militaire, tout vous commandait de rester; et vous êtes parti.

Voilà ce que vous avez fait. Et main-tenant, qu'ont fait ces Princes, contre la discipline, contre l'union dans l'armée ?Le plus illustre d'entr'eux. le duc d'Aumale, a commandé, pendant plu-sieurs années, le 7° corps d'armée.

Les ordres du jour du ministre de la guerre sont là, qui attestent que la discipline était rigoureuse, que l'union de tous était parfaite, et que le commandant en chef protégeait toujours les plus dignes, sans leur demander compte de leurs convictions politiques.

Savez-vous ce qu'il a fait encore à Besançon, ce perturbateur qui détruit l'esprit militaire et qu'il faut traiter en ennemi?

Il a été le collaborateur du général de

Rivière dans la construction des travaux de défense.

Plus tard encore, il a déployé la même intelligence, la même sagacité, la même inpartialité, comme inspecteur-général

l'infanterie.

Il est vrai qu'il s'est montré implacapour ceux quijont forfaità l'honneur.
maréchal Bazzina en coit Il est vrai qu'il s'est montré implacade maréchal Bazaine en sait quelque

dest là une erreur. La foi accussion ; si le sier, qui sait si on ne trouverait pas. dans quelque note sévère donnée au général Thibaudin, par M. le général général Thibaudin, par M. le général inspecteur d'Aumale, la cause véritable inspecteur d'Aumale, la cause véritable dossier, il laisse au ministère public la dossier, il laisse au ministère public la faculté de la faire.

Cest là une erreur. La foi accussion à la Chambre des mises en accusation ; si le la Chambre des mises en accusation ; si le la Chambre des mises en accusation ; si le la le depuis que la République existe.

Son démantéle tous les contre-forts de la dossier, il laisse au ministère public la société, et l'on s'étonnera le jour où la société et cela sans danger ; car les machines sera prise d'assaut !

Aveugles que vous êtes i Vous tombez dans mos musées

livpothėse que j'ėmets. Quoi qu'il en soit, vous avez arlicule

précise et déshonorante.

d'un officier français; — cet officier fut-il un prince de sang. Or, vous n'avez apporté aucune preuve

aucun fait à l'appui de vos accusations. Pas pius au sein de la commission sénatoriale, qu'à la tribune de la Chambre, vous n'avez essayé de prouver vos accusations, froidement articulées.

Car vous n'avez même pas l'excuse l'avoir injurié les Princes — vos subordonnés—dans une de ces improvisations. qui sont dangereuses pour les orateurs inexpérimentés, parce qu'ils emploient souvent des expressions qui dépassent leur pensée. Non, vous les accusez dans des dis

cours longuement élaborés, écrits de 'exorde de la péroraison.

Eh bien! il nous faut des preuves! Si vous n'en fournissez pas, vous nous forcez à comparer Thibaudin à d'Aumale; et Comagny à Robert le Fort.

Et cette comparaison nous amènera ette conclusion, qu'entre l'accusateur et les accusés, c'est le premier qui est coupable, ce sont les seconds qui sont

Nous pourrons alors, pour toute re oonse, vous appliquer le vers célèbre de

PHERRE SALVAT.

AFFAIRE DU PRINCE NAPOLEON

Les conseils du prince Napoléon ont adressé hier au procureur général près la Cour d'appel de Paris la lettre sui

« Monsieur le Procureur général, » Les conseils du prince Napoléon, voulant user de la faculté que leur ouvre l'article 217 du Code d'instruction criminelle et rédiger un mémoire pour la Chambre des mises en accu-sation, ont l'honneur de vous demander la communication de l'instruction, dont la con-naissance seule pent rendre complétement utiles et sérieusement efficaces les observations qu'ils ont le devoir de présenter à la

» Ils vous prient d'agréer, ctc. . Busson-Billault, George DUVAL, PHILIS.

Voici la réponse qu'ils ont reçue :

« Messieurs. » J'ai le regret de ne pouvoir vous communi-quer, ainsi que vous en manifestez le désir, le lossier de l'instruction suivie contre le prince

hose.

Il semble résulter de la lettre de M. l'avo-Vous en avez peut-être fait vous-même cat-général Bertrand, que les conseils du à cruelle experience, monsieur le mi-ristre. Et si l'on fouillait dans votre dos cleat là une erreur. La loi accorde à tout

la procédure.

L'opinon publique s'élonnera avec raison Quoi qu'il en soit, vous avez arricule de la control les Princes une accusation qu'un citoyen puisse ètre arrêté, incarcèré, précise et déshouerante. On ne jette pas ainsi, sans preuves, à la malsaine curiosité du public, l'honneur l'un officier français: — cet officier fixt et qu'au moment où l'instruction terminée, où l'exercice du droit de défense s'ouvre ce dont on l'accuse

Ajoutons que la Chambre des mises en accusation entendra probablement demain vendredi le rapport sur l'affaire du prince Napoléon; mais iln'est pas probable qu'elle rende son arrêt avant mardi.

LE VRAI DANGER

On lit dans le Soleil :

« Le danger pour la République est-il dans les d'Orléans

 Ou bien le danger est li dans les anarchistes?
 » Le gouvernement croit que le danger est dans les d'Orléans. » Nous croyons, nous, que le danger est dans

les anarchistes. » Et pourlant nous ne demandons pas de me sures d'exception contre les anarchistes; nons ne demandons pas de loi de proscription contre La plupart des députés auxquels s'adres-

naires. n'y a pas de conspiration dans le douzlème prélevaient des droits et profits sur les deuts et dont la nue-pro-chasseurs, à Rouen. Il y a à Chantilly, il y a dans le douzlème chasseurs, à Bouen, des prin-ces qui se sont toujours inclinés devant la vo-le prélevaient des droits et profits sur les rédete nationale, reviendra à l'Etat dans moins d'un demi-siècle.

« Ne craignez rien, messieurs; ces chelonié nationale, qui ne réclament, qui ne re-

lonie nationale, qui ne reciament, qui ma re-vendiquent, qui ne défendent qu'un semi droit, celui de servir lenr pays.

» En revanche, il y a dans les centres popu-leux, il y a à Paris, à Lyon, à Saint-Etienne, à Mécon, une conspiration qui ne prend même pas la peine de se cacher, qui expose publi-quement ses expérances et ses plans, qui s'or-rentse qui se prénare, qui est prête. ganlse, qui se prepare, qui est prête.

s Certes, les anarchistes ne sont qu'unc
minorité, comme les insurgés de juin 1848 n'étaient qu'une minorité.

» ils ne sont qu'unc minorité, mais une mi-

porité active, énergique, resolue. Is not jugé le gouvernement actuel. Ils l'ont jugé dans une circonstance récente; ils l'ont vu perdre la tête devant une affiche, trem

bier devant le prince Napoléon. » Its savent que, contre un pareil gouverne-ment, on peut tout oser. » L'heure venue, ils oseront tout.

» Et pour lutter contre eux, sur quoi s'apouiera-t on? A quelles énergles, à quels dé-ouements, à quels héroïsmes fera-t on ap-

» On a pris à tâche, depuis quelques années, LACHAUD, JOLIBOIS, Raoul de décourager et de dégoûter les défenseurs de

de récompenser et de g'orifler les émoutiers : de dénoncer et de villpender cenx qui repr.

ment les émeules.

» de s pris à tâche d'affaiblir les trois grandes forces sociales : l'une qui est une frec purement midrale, le clergé; les deux aulres, qui

communiquée et je sont des forces à la fois materielles et morales, ia magistralure et l'armée.

» Bentrand, ... » Après avoir misen suspicion les prètres, on mayorat général. » met en suspicion les magistrats.

» Bientôt en en arrivera aux capitaines et aux

sera prise d'assaut!

» Aveugies que vous êtes i Vous tombez dans
la même srreur que le second Empire.

» Le second Empire ne craignait que les
princes d'Orieans.

» Il a péri par la Prusse; il a péri par la

guerre étrangère. » Vous aussi, vous ne cralgnez que les prince

UNE PAGE D'HISTOIRE

Il n'y a pas encore cinquante ans, un mi-nistre français prononça à la tribune de la d'expérience, de bon sens et de patriotisme, Chambre des députés un discours qui nous paraît aujourd'hui le comble du paradoxe, nais qui fut alors applaudi par une grande najorité de la Chambre.

Voici le résumé de ce discours, resté fadeux daus nos annales parlementaires :
Les journaux étrangers et même cer tains journaux français vous parlent de chemins de fer; ils voudraient donner à moyens actuels de transports sur les routes l'Elat dete ves services, mais, en se réser de terre. Ne craignez rien, messieurs. . »

Ne craignez rien, messieurs; ces chemins de fer sont des enfantillages, des joujoux bons tout an plus à remplacer les oucous qui transportent, les jours de fête es Parisiens de la place de la Concorde : Saint Cloud ou à Versailles.

· Le danger est évident, quand on pense

à ces machines d'une vitesse effroyable et si facile à l'explosion; et l'immoralité! il faudrait violer le droit de propriété pour faudrait violer le droit de propriété pour faire passer ces lignes de fer qui semblent tous. ne vouloir respecter rien. Rappelons-nous le Moulin de Sans Souci, etc.

Depuis ce discours, on sait ce qui est advenu des chemins de fer, et l'on a souvent reproché cet étrange aveuglement, cette bizarre imprévoyance à l'orateur.

ces politiciens capables de tout pour con-quérir le pouvoir ou retenir le pouvoir certains pécheurs en eau trouble, sorte de

ral du pays, la justice et la vérilé pour enlever un vote parlenientaire en ilattant

quelques intérêts. C'était M. Thiers. A cette époque, un lngénieur français, Michel Chevalier, revenait des Etats-Unis et d'Angleterre, où il était allé étudier les chemins de fer.

Les rapports pratiques répondirent à ce discours fantaisiste par des faits, par l'exmet en suspicion les magistrais.

» Après avoir mis en suspicion les magispérience, en montrant que déjà plus do cinq
trais, ob met en suspicion ics généraux et les
cents lieues de lignes de fer étaient en œuvre aux Etats Unis, et autant en Angle

> mencement de ce siècle, dans nos musées industriels ; on avait des freins, des soupapes de sureté, etc.

Quant à l'expropriation des maisons ou terrains, il ne s'agissait pas, comme dans' l'anecdote du roi Fiédéric de Prusse, de sacrifier à l'intérêt de luxe d'un roi l'intérêt de famille d'un sujet, mals de deman-der aux particuliers, en les indemnisant, ce qui était nécessaire à un grand intérêt public, à un grand intérêt patriotique.

Car la France ne pouvait pas, sans s'affaiblir, demeurer en arrière de ces progrès, lėja si marquės chez nos voisins.

l'œuvre des chemins de fer m'avançait pas en France, et semblait ajournée déplorablement, lorsqu'un banquier de Paris, esprit ingénieux et de haute portée, François Bartholony, suggéra un moyen de faire cé-der les résistances intéressées.

Il dit à ses opposants : Organisez vous mêmes de grandes compagnies de chemins de fer, où vous trouverez des avantages croire que ces nouveaux engins sont des-tinés a remplacer et avec avantage nos que dans vos monopoles de routes; que vant, comme compensation, la nu propriéte de ces voies nouvelles. Sur ces bases, aussi sages qu'habiles,

on se mit à l'œuvre, nos législateurs s'em ceux qui préchent chaque jour la guerre sociale.

» Contre eux, contre lous les ennemis de l'ordre, nous n'invoquons que le droit commun, nous ne voulons d'autres lois que les lois ordinaires, aux maitrises de postes, sortes de monopoles fructueux dont leusemble représente aujourd'hui naires. alres. If my a pas de conspiration à Chantilly; il on gratifiait les amis du pouvoir et qui plus de six mille lieues; et dont la nue-pre

> Telle est la curieuse histoire d'un des dus grands progrès accomplis à notre époque en noire pays.

Elle est trop peu connue : elle mérite de l'ètre, afin de montrer au peuple par quelles résistances de misérables intérêts. * Et, si l'on voulait leur donner plus d'importance, ce serait trop dangereux et trop immoral pour n'être pas bientôt mis ver arrêtés, par quels arguments faux on versant contract de la contra peu essayer d'abuser l'opinion publique; et comment, en définitive, la vérité se fait

LES CONSÉQUENCES DES GRÈVES

Dès le début de la grève de Limoges. nous avons fait part à nos lecteurs des L'orateur n'était point un sot; il ne man-quait pas de clairvoyance; mais il était de pire.Les ouvriers françaisontune tendance

Dan pris à tâche, depuis quelques ancées, conquis, capables de blesser l'intérêt géné-commis-voyageurs en crises et en grèves, qui vont de ville en ville répandre les funestes suggestions. On sait quelles ont élé es sultes de la grève de 1880 pour l'industrie roubaisienne.

Les dernières grèves parisiennes ont eu pour conséquence l'arrivée d'un nombre onsidérable d'ouvriers étrangers, italiens et allemands pour la plupart, qui pendant que des agents suspects poussent nos ou-vriers à ne travalller qu'à de certains prix, offrent leurs services aux prix anciens. Il a là un danger des plus sérieux. M. Francisque Sarcey publie sur cette question des renseignements intéressants qui lui sont fournls par un de ses correspondants:

« Les ouvriers parisiens s'imaginent de très onne fol que le pairon, en les payant horriblement cher, est encore trop heureux de les avoir, et doit leur être reconnaissant des trois ou quatre jeurs de travail qu'ils veulent bien lui concèder par semaine. Aussi n'hésitent-ils pas à demander chaque année qu'on les paye davan-

» Le bodrgeois ne voit dans cefte hansse des salaires, qui force à payer trois jonrs de travail au même prix que contaient les six autrefois, que l'ancour de la rion et de la ripolade. Il y a encore autre chose, un sestiment moins égoïste et plus noble : le sentiment que l'ouvrier pari-sien ade sa valeur personnelle. C'est pour lui un dognie qu'il est la premier ouvrier du

» En bien ! si la chôse a été vrais jadis, ce ui serait sujet à discussion, la verité est qu'elle ne l'est plus aujourd'hui. La piace de Paris est aujourd'hui inondée d'ouvriers allemands et italiens qui travaillent à peu près aussi blen que lui, mais plus assidument et à meilleur compte. » C'est une invasion.>

En effet, la Revue occidentale (numéro du 1er septembre 1832) donne des détails navrants sur les ravages que font, en s'abattant au milieu de nos industries, ces nuées de sauterelles exotiques.

Le recensement de (876 donnait un chiffre de 135.642 étrangers ; celui de 1881 donne le chiffre de 193.046, soit, en cinq ans, une augmentation de 57.404. Or, ces nouveaux renus sont presque lous des ouvriers alle nands et italiens, comme je l'ai dit plus

. Du côté de la Charonne, les Italiens et les Allemands pullaient. Les loyers montent a Mogtrouge, rue Hallé, rue de la Tombe Issoire; ne faut it pas loger toute cette lourbe? "On! c: n'est pas qu'ils fassent grande dé-

neuse! Les logeurs, avec eux, ne foit pas fortune. Voulez-vous savoir comment les choses se passent la p'upart du temps? Je tiens ces détails d'une personne très au courant de leurs nœurs.

» Une famille débarque d'Allemagne: on a Une famille débarque d'Allemagne: on cherche un garni; on paye d'avance le premier mois, et de même le gargoiler où l'on prendra ses repas. Plus lard, on demande un patit crédit; on n'a pas èlé paye, on prie d'attendre. Logair et gargoiler prennent leur mai en patience. Les semaines se passent: ils finissent par se fichier. Ils s'adressent au juge de paix.

» Lè, nos bons Allemands crient misère dans leur baragouin, ils s'arrachient les cheveux. Ils pleurenlet notre brave homme de juge de paix. pleurent, et notre brave homme de juge de paix, touché de compassion, les coadamne a s'acquit-ter, en payant quelque chose comme an franc sur leur arrièré.

sur leur arrière.

» Un beau matin, ils lèvent le pied, et courez après, mes amis. Gargotier, logeur, boulanger, epicier, en sont les uns pour dix francs, les autres pour un louis. Les fils de la blonde Germanie ont décampé avec un petit magot ron-

ment de deux pièces et font la pot-bouille en commun. Le logement est meuble de quelques pallasses jetées à terre; on deménage plus ai-

FECILLETON DU 9 FÉVRIER — 30 —

Pauvre Rille

XVII

Les serius hollandais (SUITE)

Lucien savait maintenant que la marquise don il avait entendu parler parferenande était la marquise d'Ambiemont. Il ignorait, comme la jeune fille, le nom de la morte dont la marquise avait été l'amie, mais il était doublement heureux de revoir Fernande et d'apprendre que sa núre à lui s'en déclarait la protectrice.

Il fut tenté d'approuver hautement de l'en de la marquise de de générosité, de dire à sa mère cou tien il était fier d'èrre son fils. Mais il s'abstint. Il n'eut pas l'air de connaître Fernande. Sur le point de se marier, il ne voulut pas montrer combien il s'était intéressé à elle et risquer ainsi de refroidir les bonnes intentions do la marquise.

Cette conduite, Fernande l'imita malgréelle. Mais, d'abord, sa loyauté s'en afarma, — Ua secret l pensa-t-elle... Il y a maintenant un secret entre M. Lucien d'Amblement un secret entre M. Lucien d

lien qu'il fallait briser à l'instant meme.

Puis la jeune fille jugea que Lucien avait seu raison, que la marquise paraissait de plus en plus à l'aise au fur et à mesure que Lucien se montrait poil pour Fernande inais en même temps très circonspect, très réservé.

— Il va bientôt se marier, pensa-t-elle. Mme d'Ambiemont m'a répéié plus de dix fois qu'elle allait rester seule, et qu'alors elle serait doublement charmée de m'avoir auprès d'elle. Je n'ai donc qu'à accepter, sans la compromettre, cette protection qui m'est d'autant plus précieuse qu'elle s'exerce au nom de ma mère. Et s'il y a un secret entre M. Lucien et moi, ce secret est si léger, qu'il s'effacera bientôt de lui-même.

François: Vous étes invité au bal...venez-y et vous la verrez 1...

Mais une telle coîncidenco n'était même pas soupçonnée par Mile Juliette, qui se morfondait en pensant à son mariage manqué ou du moins ajourné.

Vous étes bien maladroite ce soir, reprit la marquise, C'est bon... Ne répondez pas. Je ne veux pas m'impatienter au moment où je donne un bal. Allez aider Mile Fernande.

Juliette fit semblant de ranger les peignoirs et robes de chambre qui trainaient.

Plus tard I continua la marquise.

Allez.

Etti ui sembia que obtaità comme un quise Filissez vite de m'arragger les de les qu'il faitait brier à l'usatin mème.

Misson, que la marquise paralisait de plus en processor de la marquise paralisait de plus en puis en plus à l'aise au trer et à mesure que Laicin se montral poil pour Fornande.

Alleite n'os reproder.

H'un bientot se marier, pensat elle. Cetta de la mortina de l'antique de la marquise paralisait de le debetait Fernande, mais le louise de la marquise paralisait de le debetait Fernande, mais elle destait free plus en corre de prode sa place.

H'un bientot se marier, pensat elle. Cetta de la mortina de l'antique de la marquise et ain traiter comme une princesse.

Elle destait Fernande, actomis de la marquise et ain de s'autoni plus precieuse qu'elle s'exer-coa mont de na mere. El s'il à un se-ca un om de na mere. El s'il à un se-ca un om de na mere. Bi s'il à un se-ca un om de na mere. Bi s'il à un se-si leger, qu'il s'effacera bientot de lui-mé me.

XVIII

Le hal

The quinzalne de jours après, vers buit beures et de lours après, vers buit beures et demis de soir, la marquise et ait in la marquise et ait in la marquise de la marquise et ait in distance de chamber du l'in la marquise et ait in la marquise et ait in distance de chamber du l'in la marquise et ait in

Ces gens-là vivent de rien.
 Quand ils ne logent pas dans d'infimes garnis, ils s'entassent une douzaine dans un loge-

» Les propriétaires accuellient volontiers ces

Etil lui sembla que o'était là comme un quise. Finissez vite de m'arranger les cheen qu'il fallait briser à l'instant même.

Eveu et de me passer la robe. Vous irez en la rogardise du sal... venez-y
en qu'il fallait briser à l'instant même.

Eveu et de me passer la robe vous irez en la rogardise qui se en la regardise qui se en la regardis qui se e

HIPPOLYTE AUDEVAL